

La débâcle de cette rivière avait eu lieu le 12 mai. Quelques truites avaient déjà commencé à la remonter, mais pas encore les saumons. L'alangon avait paru sur les côtes depuis environ trois semaines.

Le lendemain, je me rendis à la Baie de Trinité, et je m'occupai d'une plainte de M. Mead contre Alexandre Comeau, écuyer, portant que ce dernier avait bâti une maison et un hangar sur son terrain. Je me transportai sur les lieux, j'en examinai les bornes, et je m'assurai que la maison de M. Comeau était hors des limites Est des terres des héritiers Poulin, dont M. Mead était l'agent, et que le hangar en question était sur la pointe de Trinité, sur des rochers qui sont couverts d'eau à mer haute, et, par conséquent, ne pouvaient faire partie du terrain des plaignants.

Puis cette affaire terminée, je donnai l'ordre de partir pour les Sept-Iles. Mais le vent d'est qui soufflait depuis le matin ne nous permit pas d'avancer bien vite, et le soir, la tempête nous força à mouiller sous l'île aux Œufs.

Le 28 au soir, le vent ayant sauté au N. N. E., nous fîmes voile, et le lendemain matin nous mouillâmes dans la Baie des Sept-Iles. Je m'occupai de suite de l'installation de M. John Gough Smith comme percepteur du nouveau port d'entrée des Sept-Iles. Ce monsieur était descendu avec moi de Québec, où je devais le ramener dans l'automne lorsque *La Canadienne* remonterait pour se mettre en hivernage.

Je lui fis remettre, par les employés de M. Hardy, la maison et les autres bâtisses du poste, autrefois occupées par la compagnie de la Baie d'Hudson, et que ce monsieur avait louées du gouvernement, depuis que les postes du roi, dont les Sept-Iles font partie, ne sont plus loués à la dite compagnie. M. Hardy avait négligé de remplir quelques-unes des clauses de son contrat avec le gouvernement, et avait perdu ses droits à l'occupation de ce poste important. Avant la fin de la journée, le percepteur de la douane était logé dans sa nouvelle demeure, et son bureau ouvert. Deux patrons de goëlettes canadiennes qui s'en allaient trafiquer sur les Côtes du Labrador, se prévalurent presque aussitôt de cette facilité qui leur était offerte de faire le commerce dans les limites du port franc de Gaspé, sans être obligés d'aller au Bassin de Gaspé, et vinrent y prendre leur acquit.

C'était de suite une preuve que ce nouveau port d'entrée, établi par le gouvernement, allait être de la plus grande utilité à nos goëlettes de Québec et des paroisses d'en-bas, portant des marchandises prises en entrepôt, soit dans les limites du port franc, soit hors de la province. Sans l'établissement du port des Sept-Iles, ces goëlettes qui se rendaient peut-être jusqu'au détroit de Belle-Île, peut-être seulement à la rivière Moisie ou dans les parages avoisinants, auraient eu à faire le voyage de Gaspé, ce qui aurait allongé leur route de plusieurs centaines de milles. Certainement que les navigateurs, marchands, pêcheurs et autres intéressés doivent savoir gré au gouvernement d'avoir établi un port d'entrée sur la côte nord, et d'avoir ainsi facilité à un si haut degré les relations commerciales du centre du Canada avec les côtes nord du fleuve et du golfe St. Laurent.

Je constatai avec satisfaction que les harengs de printemps étaient entrés en grand nombre dans la baie des Sept-Iles, et les pêcheurs de M. Hardy en prenaient depuis deux semaines de 20 à 60 barils par jour, au moyen d'une pêche faite de chaînes tendues près de la pointe du poste. C'est une grande ressource pour les habitants de cet endroit et pour les Sauvages surtout, s'ils savaient en profiter.

Le 30 au matin, nous allâmes mouiller vis-à-vis la Rivière Moisie. Le temps était beau et j'en profitai pour faire marquer des lieux d'amerage dans la Rivière Moisie, en y plaçant plusieurs bouées, et pour mesurer les limites des quatre nouvelles pêcheries de saumon que j'avais reçu instruction de donner à bail; puis je visitai les établissements de pêche.

Les glaces de la rivière n'étaient descendues que le 12 mai, et les saumons commençaient à en fréquenter l'estuaire, tandis que la morne avait fait son apparition sur les bancs du large et près des côtes depuis trois jours, en même temps que le capelan, dont il y avait une grande quantité près des rivages.

A 11 heures p. m., je retournai à bord; nous mîmes de suite sous voile, et le jour suivant, à 2 heures de relevée, nous entrâmes dans le havre de Mingan. Aussitôt, je me mis en communication avec M. Anderson, l'agent principal de la compagnie de la Baie d'Hudson sur la côte nord du golfe St. Laurent, et je lui communiquai mes instructions reçues du gouvernement relativement aux pêcheries de saumon de la seigneurie de Mingan, que la dite compagnie avait affermées depuis bien des années, à un taux élevé, des propriétaires de la dite seigneurie; et aux propositions que je lui fis de lui louer toutes les pêcheries de saumon de la dite seigneurie, voici la réponse qu'il me fit :

de so
des
com
d'apr
la co

nous
vous

P. F.

pêche
était

pêche
point
longue
route
nous

Nouv
s'étaie
leurs

30 m
Plais
Mais

céden
n'avai
chauc
en me
l'eau,
poisse
Et be
vision

seine

goëlet
patron
lis pla
des di
cette
Havre
qui se
dépose

précéd
quelq
effract
menae

* C
icences